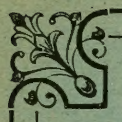
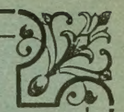
962

EXTRAIT DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE

DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1890

MICROPROTOPUS MACULATUS et *MICROPROTOPUS LONGIMANUS*

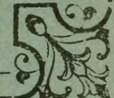
Par Ed. CHEVREUX

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE FRANCE

7, rue des Grands-Augustins, 7

1890

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE FRANCE
Tome XV, page 148, séance du 8 juillet 1890.

MICROPROTOPUS MACULATUS ET *MICROPROTOPUS LONGIMANUS*

Par Ed. CHEVREUX

Dans son deuxième article sur les Amphipodes du Boulonnais(1), Bonnier étudie très soigneusement, et avec les plus grands détails, le genre *Microprotopus* Norman, et conclut en ramenant à une seule espèce les deux formes actuellement connues de ce genre : *M. maculatus* Norman 1867, et *M. longimanus*, décrit en 1887 dans mon *Catalogue d'Amphipodes* (2).

En lisant le mémoire de Bonnier, je fus d'autant plus surpris de

(1) Jules Bonnier, *Les Amphipodes du Boulonnais* (deuxième article) Bulletin scient. de la France et de la Belgique, XXII, 1890, p. 287-299, pl. VIII et IX.

(2) Edouard Chevreux, *Catalogue des Crustacés amphipodes du Sud-Ouest de la Bretagne*. Bull. Soc. Zool. de France, XII, 1887, pl. V.

ses conclusions qu'il s'agissait là de deux formes communes au Croisic, et que je connais par conséquent très bien. Leur habitat est absolument différent : *M. longimanus* vit exclusivement dans les touffes d'Algues (1), recueillies à marée basse sur les roches de la côte, ou ramenées par la drague des fonds rocheux de Basse-Hergo et du Trait du Croisic. *M. maculatus* ne se trouve au contraire que sur les fonds de sable blanc de la baie, par 5 à 10 mètres de profondeur, en compagnie d'autres espèces arénicoles : *Bathyporeia pilosa, Guernea coalita, Monoculodes longimanus, Pontocrates arenarius,* etc.

Enfin, je me souvenais d'une fort aimable lettre que Stebbing m'écrivit en mai 1889 pour m'accuser réception de quelques types de *M. longimanus,* lettre dans laquelle l'auteur de l'admirable ouvrage sur les Amphipodes du *Challenger* insistait sur plusieurs des caractères distinctifs de mon espèce.

En étudiant le travail de Bonnier, il me fut facile de constater que l'auteur avait soigneusement décrit et figuré mon *M. longimanus,* et qu'aucun des excellents dessins des deux planches ne pouvait se rapporter au *M. maculatus* Norman. Je vais faire ressortir brièvement les principaux caractères qui différencient les deux formes.

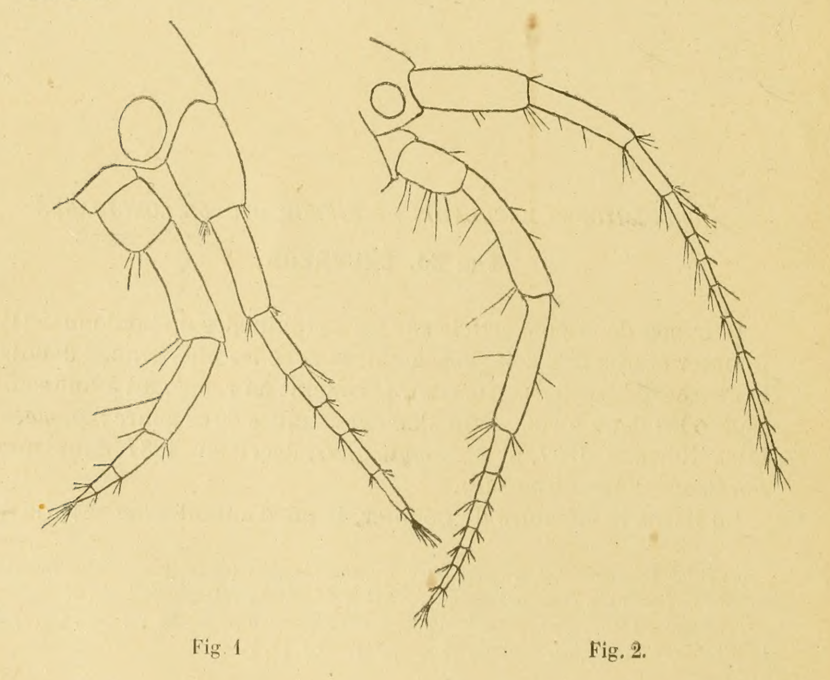


Fig. 1 Fig. 2.

(1) *Rhodomela pinastroides* Ag.

Les figures 1 et 2 ci-dessus représentent les antennes des deux espèces. La figure 1 est un *fac-simile* de la figure 5 de ma planche (1), et correspond absolument au dessin de Bonnier (2), indiqué comme représentant un mâle adulte. Les antennes supérieures ont cinq articles au flagellum, tandis que celui des antennes inférieures n'en possède que trois. Mais Norman (3) dit expressément, dans sa description du *M. maculatus*, à propos des antennes supérieures : « *Flagellum 9-10 jointed, of about the same length as the peduncle.* » Boeck (4), dans son excellente description de cette même espèce, dit aussi : « *Svöben er omtrent saa lang som Skaftet og dannes af 8-10 Led,* » et, quelques lignes plus bas, assigne 5 à 6 articles au flagellum des antennes inférieures. Voilà qui correspond absolument à la figure 2, dessinée à la chambre claire, d'après un mâle adulte de *M. maculatus*, dragué dans la baie du Croisic. Stebbing, dans un de ses mémoires sur les Amphipodes (5), mémoire cité par Bonnier (6), donne aussi un bon dessin du mâle de *M. maculatus*, représenté avec des antennes multiarticulées.

Enfin Bonnier, à propos d'un mémoire de Hoek (7), dit encore : « La description et les figures également très soignées qu'il donne de son espèce ne laissent aucun doute sur leur identification avec le *Microprotopus maculatus* ». C'est parfaitement exact, et les excellentes figures de Hoek s'appliquent bien au *M. maculatus*, mais nullement au *M. longimanus*. Il en est de même de sa diagnose : « *Antennæ superiores flagello elongato, flagello accessiore parvo articulato. Antennæ inferiores non subpediformes, superioribus parum breviores, flagello multi-articulato* ». Le fouet des antennes supérieures n'est pas allongé ; celui des antennes inférieures n'est pas multiarticulé chez le *M. longimanus*.

(1) *Loc. cit.*, pl. V.

(2) *Loc. cit.*, pl. VIII, fig. 1.

(3) Norman, *On Crustacea Amphipoda new to Science or to Britain.* Ann. and Mag. of nat. hist., décembre 1868, p. 420.

(4) Boeck, *De skandinaviske og arktiske Amphipoder.* Christiana, 1873-1876, p. 559, pl. XXVI, fig. 3.

(5) Stebbing, *Amphipodous Crustacea. A new species and some items of Description and Nomenclature.* Ann. and Mag. of nat. hist., juillet 1874, p. 13, pl. II, fig. 5, 5*a*, 5*b*.

(6) *Loc. cit.*, p. 293.

(7) Hoek, *Carcinologisches.* Tijds. der ned. dierk. Vereen., deel IV. Leiden, 1879, p. 123, pl. IX. fig. 4. — Dans ce mémoire, Hoek, croyant l'espèce nouvelle, la décrit sous le nom de *Orthopalame Terschellingi,* mais il a reconnu récemment qu'elle était identique au *Microprotopus maculatus* Norman.

Examinons maintenant les pattes de la seconde paire chez les mâles des deux espèces.

La figure 3 est un *fac-simile* de la figure 7, pl. V, de mon mémoire, et concorde bien avec le dessin de Bonnier (1). La figure 4 représente la même patte chez un de mes exemplaires mâles de *M. maculatus*. On voit que tous les articles de cette patte, depuis l'épimère jusqu'à la griffe, diffèrent notablement dans les deux espèces. La forme du quatrième article, extrêmement étroit et se prolongeant en languette mince, entre l'article précédent et la main, est très caractéristique chez *M. maculatus;* elle a du reste été parfaitement figurée par Hoek (2). Enfin, la forme de la main, celle de la griffe, correspondent absolument à la description de Norman (3), et à la figure du mémoire de Stebbing (4).

L'examen des pattes de la seconde paire, chez les femelles des deux espèces, est encore plus concluant.

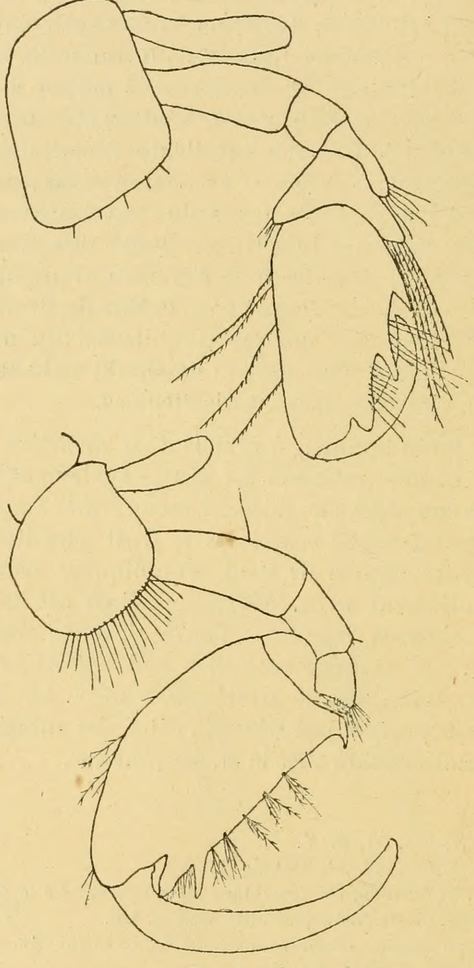


Fig. 3 et 4.

(1) *Loc. cit.*, pl. VIII, fig. 1.

(2) *Loc. cit.* pl. IX, fig. 6.

(3) *The second gnathopods have the wrist very short; but the hand is greatly developed ..... having a slightly concave palm extending its whole length· bounded at the supero-anteal corner by a tooth-like process...... the distal portion of the palm is furnished with two large teeth; finger large, strong, curved, fully as long as the hand,* etc. *Loc. cit.*, p. 420.

(4) *Loc. cit.*, pl. II, fig. 5.

Ici, les différences sont bien caractéristiques, et Bonnier a dû admettre, pour les expliquer, que j'étais le seul à m'être bien rendu compte de la forme de cet organe, et que Boeck avait décrit comme femelle un jeune mâle de *M. maculatus* (1). Il ne parle pas de Norman, qui aurait alors commis la même erreur!

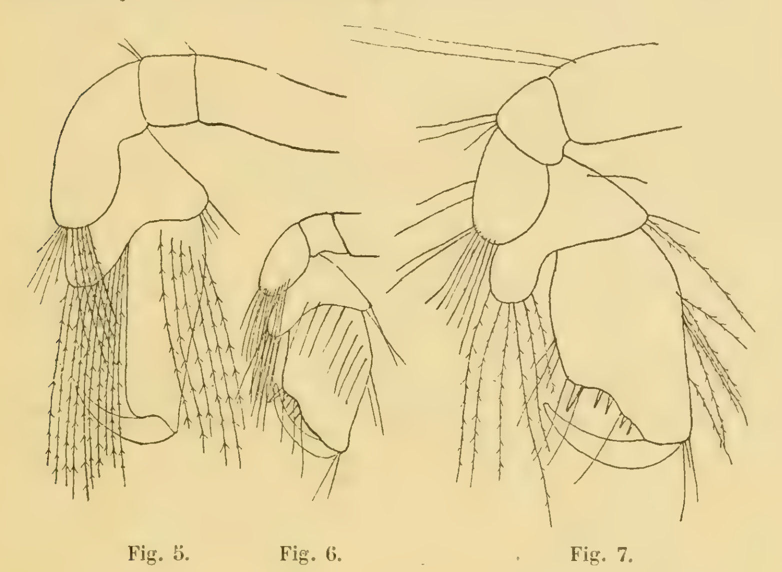


Fig. 5. Fig. 6. Fig. 7.

La figure 5 est un *fac-simile* de celle de mon mémoire (2), représentant une patte de la seconde paire, chez la femelle de *M. longimanus*; elle concorde absolument avec le dessin de Bonnier (3). La figure 6 est un *fac-simile* du dessin de Norman (4), représentant le même organe chez la femelle de *M. maculatus*. Enfin, j'ai dessiné la figure 7 à un plus fort grossissement (5), pour bien indiquer les détails, et d'après une *femelle portant des œufs* du *M. maculatus* du Croisic.

(1) Après avoir cité ma description des pattes de la seconde paire chez la femelle, Bonnier ajoute : « On voit que cette description diffère totalement de celle de Boeck : *Manu feminæ quadrangulari, in acie oblique truncata et parum sinuata.* Celle de Chevreux : *apud feminam carpo calcem validam, setis longissimis instructam, emittente; manu longissima, angusta,* correspond bien mieux à la réalité ; il est évident que le naturaliste norwégien a pris pour la femelle un jeune mâle n'ayant pas encore le propodite caractéristique de l'adulte. »

(2) *Loc. cit.*, pl. V, fig. 10.

(3) *Loc. cit.*, pl. IX, fig. 9.

(4) *Loc. cit.*, pl. XXIII, fig. 10.

(5) 138 diamètres.

On voit que ces deux dernières figures concordent bien avec la diagnose de Boeck. Le naturaliste norvégien n'a donc commis aucune erreur, mais il a décrit *M. maculatus*, tandis que Bonnier et moi avons décrit *M. longimanus*.

Plusieurs autres caractères moins importants distinguent encore les deux espèces. Ainsi, chez le mâle de *M. maculatus*, la paume de la main des pattes de la première paire est fortement échancrée (1), tandis qu'elle est à peu près droite chez *M. longimanus*.

Je n'insisterai pas davantage, persuadé que les deux formes sont suffisamment différenciées par les figures comparatives qui accompagnent cette note, à laquelle je ne désire pas donner plus d'importance que le sujet ne le comporte. Ayant la polémique en horreur, j'ai cherché uniquement à établir la vérité, en dehors de toute question d'amour-propre, mais je suis loin de me croire plus à l'abri qu'un autre d'une erreur de détermination, et, à ce propos, je dois déclarer que *Grimaldia armata*, Amphipode récemment décrit par moi (2), et classé par Bonnier, dans le mémoire dont il vient d'être question, à côté du genre *Microprotopus*, doit disparaître de la nomenclature, étant identique à *Seba Saundersi* Stebbing (3).

---

(1) Voir Norman, *loc. cit.*, p. 420, pl. XXIII, fig. 7.

(2) Ed. Chevreux, *Amphipodes nouveaux provenant des Campagnes de l'*Hirondelle, 1887-1888. Bulletin de la Soc. Zool. de France, XIV, juin 1889.

(3) Stebbing, *On some new exotic sessile-eyed Crustaceans*. Ann. and Mag. of nat. hist., mars 1875, pl. XV, fig. 2, 2 *a*-2 *c*, et *Report on the Amphipoda collected by* H. M. S. Challenger, p. 783, pl. XLIX.




AVIS

Les volumes brochés du **Compte-rendu des séances du Congrès international de zoologie** sont déjà épuisés.

Il reste encore un certain nombre de volumes cartonnés à l'anglaise, au prix de 16 fr. 50 pris au siège de la Société, de 17 fr. 50 expédiés en France et en Algérie, de 18 fr. 50 expédiés dans tous les pays faisant partie de l'Union postale.

Le Secrétaire général invite les personnes qui n'ont pas encore fait l'acquisition de cet important volume, **indispensable à tout zoologiste descripteur**, à ne pas tarder à souscrire, l'édition devant être prochainement épuisée.

EXTRAITS DES STATUTS & RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Statuts. — Art. VI. — Chaque Membre doit payer :

1° Un droit d'entrée de 10 francs, en échange duquel il reçoit un diplôme de Membre de la Société. Ce droit pourra être augmenté dans la suite, mais seulement pour les Membres à élire.

2° Une cotisation annuelle fixée à 20 francs.

Art. VII. — Tous les Membres pourront s'affranchir de la cotisation annuelle par une somme de 300 francs, une fois payée, et auront alors le titre de *Membres à vie*.

Art. VIII. — Le titre de *Membre donateur* sera décerné à toute personne ayant à son entrée dans la Société versé une somme d'au moins 500 francs.

Règlement. — Art. 6. — Les établissements publics et les Sociétés scientifiques de la France et de l'Étranger peuvent être admis comme Membre de la Société aux mêmes charges et aux mêmes droits qu'un Membre ordinaire.

Art. 9. — La cotisation annuelle est due et se perçoit à partir du 1er janvier; elle devra être transmise sans frais au Trésorier.

Art. 10. — Tout Membre qui n'aura pas payé sa cotisation cessera de recevoir les publications de l'année courante, jusqu'à ce qu'il soit en règle, et sera rayé au bout de trois ans.

Art. 11. — Tout Membre nouveau de la Société..... devra faire parvenir sa cotisation et son droit d'entrée dans le mois qui suivra sa nomination.

Le nombre des Membres de la Société est illimité.

Les Français et les Etrangers peuvent en faire partie.

Pour faire partie de la Société, on devra être présenté par un Membre sociétaire qui signera la proposition de présentation, ou en faire la demande au Président ou au Secrétaire général.

Les *Mémoires* paraissent par fascicules à intervalles irréguliers ; les Membres de la Société ont seuls le droit d'y publier. Ils comprennent tous les travaux originaux, ornés ou non de planches et de figures dans le texte, ayant plus de six pages d'impression ; ils comprennent encore tous les travaux originaux ayant moins de six pages, mais accompagnés d'une ou plusieurs planches.

Le *Bulletin* contient des travaux originaux de peu d'étendue et dépourvus de planches. Les figures dans le texte sont admises, mais à la condition que l'auteur remette, en même temps que son manuscrit, le cliché fait à ses frais. Un maximum de six pages par communication, figures comprises, est accordé aux Membres de la Société. Aucun Membre ne pourra publier plus de 32 pages par an. Le *Bulletin* est ouvert à tous les zoologistes français et étrangers ; les travaux rédigés en langue française conformément aux règles de nomenclature adoptées par le Congrès international de Zoologie en 1889, y sont seuls admis. Les personnes étrangères à la Société ont droit à un maximum de 4 pages par communication et de 16 pages par an.





SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 01348 3896